T76A1 E88 2004/05 3 QL P. gouv.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005 DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL



ÉTUDE DES CRÉDITS 2004-2005 DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL



TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
1.	Mandats donnés à la Société immobilière du Québec	3
2.	Prévisions budgétaires et compressions demandées	4
3.	Études concernant la réingénierie	5
4.	Études concernant le harcèlement psychologique	6
5.	Comités interministériels	7
16.	Effectifs de la CSST	8
17.	Comités du conseil d'administration de la CSST	11
18.	Nombre d'enquêtes réalisées	19
19.	Nombre et nature des mesures correctrices imposées	21
20.	Valeur des amendes perçues	23
21.	Montant des cotisations versées à la CSST	25
23.	L'embauche de firmes de détectives	27
24.	Nombre de dossiers transmis en révision	30
25.	Nombre de dossiers en révision par région et délai moyen de traitement	32
26.	Études concernant l'abolition de la révision administrative	34
27.	Application du programme pour une maternité sans danger	36
28.	Études sur la possibilité de modifier le taux de l'indemnité de remplacement du revenu	38
29.	Études concernant l'extension des mesures de santé et sécurité au travail ou la création d'un régime pour les étudiants et les chercheurs oeuvrant dans les laboratoires universitaires	40
30.	Études concernant les mesures de prévention et de protection à l'égard des jeunes travailleurs	42
31.	État des fonds de la CSST	45
32.	Prévisions actuarielles du régime de santé et de sécurité du travail	47
33.	Ententes entre la CSST et les autres ministères	49
3/1	Comitás interministériels	53

1. Mandats donnés à la Société immobilière du Québec

Sans objet

2. Prévisions budgétaires et compressions demandées

Sans objet

3. Études concernant la réingénierie

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'Étude des crédits

4. Études concernant le harcèlement psychologique

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'Étude des crédits

5. Comités interministériels

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'Étude des crédits

16. Effectifs de la CSST

Répartition des effectifs de la CSST selon ses grandes fonctions

ANNÉE 2003

MANDAT	EFFECTIFS	FRAIS D'ADMINISTRATION (M \$) ¹	COÛT DES PROGRAMMES (M \$)
Indemnisation et réadaptation	2 053,4	158,5	1 519,8³
Prévention-inspection	525,2	40,3	10 4, 4 ⁴
Financement	568,4	45,7	N/A
Administration (Soutien au régime et soutien administratif)	634,52	115 <i>,</i> 7	N/A
TOTAL	3 781,5 ⁵	360,2	N/A

Source : Direction de la programmation budgétaire

Avril 2004

¹ Les frais d'administration comprennent les dépenses reliées à la rémunération des employés et celles de fonctionnement et d'immobilisations.

² Les effectifs sont affectés aux unités de soutien au régime (Actuariat, Statistique, Développement des systèmes d'information) et aux unités de soutien administratif (Ressources humaines, Ressources matérielles, Comptabilité, Programmation budgétaire et Exploitation des systèmes d'information).

³ Ce montant représente les prestations versées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003.

⁴ Ce montant représente le coût des programmes de prévention pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003.

⁵ Il s'agit de l'effectif approuvé par le conseil d'administration de la CSST au 1^{er} janvier 2003.

Répartition des effectifs de la CSST selon ses grandes fonctions

ANNÉE 2004

FONCTIONS	ETC
Indemnisation et réadaptation	2 086,7
Prévention-inspection	543,5
Financement	598,9
Soutien au régime ¹	213,1
Soutien administratif ²	404,3
Total	3 846,5
Source : Direction de la programmation budgétaire Avril 2004	1

- Unités non directement associées aux grands mandats du régime de santé et de sécurité du travail mais nécessaires à son soutien. (Ex.: La Direction de l'actuariat et de l'expertise en financement pour le développement et l'application des produits d'assurance et de tarification, la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information pour répondre à diverses demandes internes et externes d'information et la partie <<développement>> de la Direction générale des technologies de l'information pour développer les nouveaux systèmes au bon fonctionnement du régime.).
- Unités qui fournissent le soutien administratif aux unités de service à la clientèle ou de soutien au régime. (Ex.: La Direction générale des ressources humaines, de la gestion du changement et du budget pour ses activités de dotation et de paie, la Direction des ressources matérielles pour ses activités d'achats centralisés, d'aménagement en région, etc. et la partie <<exploitation>> de la Direction générale des technologies de l'information pour soutenir les systèmes existants.).

17. Comités du conseil d'administration de la CSST

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CSST

Comités	Membres patronaux	Membres syndicaux	Réunions		
Comité (n° 3.32) sur l'analyse des budgets et des programmes des associations sectorielles paritaires	Robert Borduas François Cliche Gaston Lafleur Sylvain Lebel	Andrée Bouchard Michel Arsenault Robert Demers Claude Faucher Jean Lavallée	1985:1 1986:6 1987:1 1988:4 1999:3 1990:5 1991:5	1993:1 1994:2 1995:3 1996:1 1997:1 1998:1	2000:4 2001:2 2002:1 2003:2 Total:46
Comité technique (n° 3.33.1) sur l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail	André Denis Richard Lapointe Jean-Paul Robin	Andrée Bouchard Claude Faucher Serge Trudel	1991:6 1992:10 1993:5 1994:3 1995:3	1997:10 1998:6 1999:3 2000:3 2001:2	2003:5 2004:2 (+2 prévues) Total:71
Comité de révision (n° 3.33.2) du Règlement sur la santé et la sécurité du travail	Germain Gaudreault Paul Poirier Jean-Paul Robin	René Bellemarre Andrée Bouchard Claude Faucher	1991:5 1992:5 1993:8 1994:10 1995:10	1997:6 1998:6 1999:8 2000:16 2001:1 2002:5	2003:6 2004:1 (+1 prévue) Total:95

Comités	Membres patronaux	Membres syndicaux	Réunions		
Comité technique sur la réglementation en matière de sécurité dans les bâtiments (n° 3.33.2.1) du Comité permanent de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail	Robert Borduas François Cliche Gilles Métivier Sylvain Parisien Robert Picher Jean-Paul Robin	Andrée Bouchard Serge Langlois Jocelyne Lavoie Pierre Morin	2003 : 1 2004 : 1 (+2 prévues)		Total:2
Comité (n° 3.36) de vérification	Gaston Lafleur Gilles Taillon Franco Fava (substitut)	Andrée Bouchard Henri Massé Pierre Dupuis (substitut)	1986:4 1987:2 1988:1 1989:2 1990:2 1991:1 1992:1	1994:1 1995:1 1996:1 1997:1 1999:1 2000:1	2002:1 2003:3 2004:1 Total:27
Comité (n° 3.39) sur le budget	Franco Fava Gaston Lafleur Sylvain Lebel Gilles Taillon	Andrée Bouchard Claude Faucher Jean Lavallée Henri Massé	1986:3 1987:3 1988:1 1989:1 1990:1 1991:2 1992:2 1993:1 1994:1	1996:1 1997:1 1998:2 1999:2 2000:1 2001:2 2002:2 2003:1 2004:1	Total: 29

Comités	Membres patronaux	Membres syndicaux	Réunions		
Comité (n° 3.46) sur le programme des services de santé au travail	Guy Paquette Sylvain Parisien Jean-Paul Robin	Andrée Bouchard Claude Faucher	1995 : 3 1996 : 3 1997 : 9 1998 : 12 1999 : 13	2000: 1 2001: 3 2002: 3 2003: 4 2004: 1 (6 prévues)	Total : 52
Comité (n° 3.47) sur la capitalisation	Franco Fava Richard Larouche Sylvain Lebel Gilles Taillon	Andrée Bouchard Claude Faucher Henri Massé	1989:1 1990:2 1992:2 1993:1 1995:2 1998:3	1999: 2 2000: 2 2002: 1 2003: 1 2004: 1	Total: 18
Comité (n° 3.57) de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines	Guy Boulanger François E. Pelletier Christian Pichette Bwertrand Potvin Pierre Savard	Michel Arsenault René Bellemarre Réal Binet Gaston Duchesneau Claude Lévesque André Racicot	1993:1 1995:5 1996:7 1997:6 1998:8 1999:14	2000:7 2001:12 2002:10 2003:12 2004: (1 prévue)	Total: 82
Comité (n° 3.57.1) sur le suivi du plan d'action de la CSST dans les mines souterraines	Mark Joncas Glenn Morton François E. Pelletier Bertrand Potvin Dan Tolgyesi	Michel Arsenault Réal Binet Gaston Duchesneau Gaétan Lyrette Michel Macdonald André Racicot	1995:4 1996:5 1997:5 1998:2 1999:3	2000 : 5 2001 : 2 2002 : 2 2003 : 2 2004 : (1 prévue)	Total:30

Comités	Mombroe natronaux	Mombroe candicany	Rómione		
Comité (n° 3.61) sur la programmation des activités de l'IRSST	Robert Borduas Richard Lapointe Roger Laporte	Andrée Bouchard Claude Faucher André Tremblay	1995 : 1 1997 : 1 1998 : 2 1999 : 1	2000 : 1 2001 : 1 2002 : 1 2003 : 1	Total - 0
Comité (n° 3.63) de placement	rrançois E. relletler Gaston Lafleur François E. Pelletier	Andrée Bouchard Henri Massé	1999 : 1 2000 : 2 2001 : 3	2002:3 2003:3	
Comité technique (n° 3.66) sur le rapport écrit requis lors de l'accident	Jean-Pierre Amesse Germain Gaudreault	René Bellemare Andrée Bouchard	2001 : 2 2002 : 2 2003 : 1	7004 . 1	1 Oldi : 12
	r ascale Gautilier Gilles Métivier Sylvain Parisien Robert Picher Jean-Paul Robin	Ciaude Faucher Robert Guimond Jean-Paul Néron			Total:7
Comité (n° 3.68) afin de revoir certaines modalités d'application du programme <i>Pour une maternité</i> sans danger	Gaston Lafleur Sylvain Lebel Sylvain Parisien Jean-Paul Robin	Andrée Bouchard Pierre Dupuis Claude Faucher	2002:2 2003:4		Total : 6
Comité technique (n° 3.69) sur le béryllium	Marc Bisson Pierre Huot Richard Lapointe Sylvain Laparé Jean-Paul Robin	Andrée Bouchard René Bellemarre Mario Cournoyer Jocelyn Lavoie Serge Trudel	2001 : 1 2002 : 7 2003 : 6 2004 : 1 (+1 prévue)		Total : 14

		The state of the s		
Comités	Membres patronaux	Membres syndicaux	Réunions	
Comité (n° 3.70) sur la physiothérapie et	Robert Borduas	Andrée Bouchard	2003:7	
l'ergothérapie	Sylvain Parisien	Claude Faucher		
	Jean-Paul Robin	Serge Trudel		Total:7
Comité du conseil sur le suivi des technologies de	Franco Fava	Andrée Bouchard	1998:2 2002:7	
l'information	François E. Pelletier	Pierre Dupuis	1999:6 2003:4	
	n	1	2000:6 2004:1	Total: 32
			2001:6	

AUTRES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ces comités ne sont plus actifs, ne s'étant pas réunis depuis 1999. S'ils devaient être réactivés, le conseil d'administration devrait en renouveler les membres.

- · Comité sur les priorités de la LSST et sur les statistiques
- · Comité sur la surdité professionnelle
- · Comité sur les maladies professionnelles
- · Comité sur les premiers soins et les premiers secours
- · Comité sur la délimitation du secteur d'activités sylviculture, papier, bois et meuble
- · Comité sur le représentant à la prévention (construction)
- · Comité sur le représentant à la prévention (établissement)
- · Comité plénier en matière de prévention-inspection
- Comité sur les règlements sur l'avis requis par l'article 64, sur les propriétés d'une matière qui en font une matière dangereuse et sur l'étiquetage des matières dangereuses
- · Comité sur les moyens et équipements de protection individuels (forêt)
- · Comité sur les moyens et équipements de protection individuels (construction)
- · Comité sur les moyens et équipements de protection individuels (mines)
- · Comité sur le travail léger
- · Comité plénier en matière de réparation
- Comité sur la politique de subvention aux associations syndicales et patronales selon l'article 105 de la LSST pour la mise sur pied d'une association sectorielle paritaire
- · Comité d'examen du budget 1983 de la Commission
- · Comité plénier sur le règlement sur l'association sectorielle de la construction
- · Comité sur les artisans Secteur du camionnage en vrac
- Comité sur la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières et l'Arrêté en conseil 1787-75
- · Comité sur les programmes de santé pour les travailleurs exposés à l'amiante ou à la silice
- · Comité sur le Règlement sur les campements
- · Comité sur le Règlement sur les campements Volet : campements volants
- · Comité sur le Manuel des politiques du financement
- · Comité sur le Règlement sur le retrait préventif à l'égard du plomb
- · Comité sur le Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail
- · Comité sur les effectifs
- · Comité sur les politiques de la prévention-inspection
- · Comité sur le chargement
- · Comité plénier sur le mode de financement de la Commission
- · Comité plénier sur la physiothérapie
- · Comité sur le Règlement de régie interne de la CSST et sur le Règlement sur le comité de vérification de la CSST
- · Comité sur l'accès aux données de la CSST
- Comité sur les moyens et équipements de protection individuels Secteur de l'alimentation et du commerce de détail
- · Comité technique sur la qualité de l'air dans les édifices à bureaux
- Comité sur le Règlement sur la qualité du milieu de travail
- · Comité technique sur le volet bruit du Règlement sur la qualité du milieu de travail

- Comité sur l'application au groupe 4 des Règlements sur : le programme de prévention, les services de santé au travail ; les comités de santé et de sécurité du travail
- Comité sur le Règlement sur le barème des dommages corporels
- · Comité sur la notion d'établissement
- · Comité plénier sur la notion d'établissement
- · Comité sur les interventions de la Commission devant les bureaux de révision et la CALP
- · Comité sur le Recueil des politiques en matière de réadaptation et d'indemnisation
- · Comité sur les services de santé préventifs et curatifs
- Comité sur l'étude de la Convention 162 du B.I.T. sur l'utilisation de l'amiante
- · Comité sur le projet de Règlement sur le retrait préventif à l'égard de certains contaminants
- · Comité sur la politique en matière d'ergothérapie et de physiothérapie
- · Comité sur les programmes de stabilisation économique et sociale
- · Comité plénier sur les programmes de stabilisation économique et sociale
- Comité sur la révision du Règlement sur les établissements industriels et commerciaux et autres règlements
- · Comité sur les bureaux de révision
- · Comité sur le double statut de membres des bureaux de révision
- · Comité sur les frais occasionnés par une enquête et une audition
- · Comité sur le plan directeur des systèmes d'information
- · Comité sur la notion d'établissement
- Comité sur la notion d'établissement Volet : Règlement sur les établissements industriels et commerciaux
- · Comité sur l'application de la notion d'établissement Volet : Groupes 3, 4, 5 et 6
- Comité sur la notion d'établissement Volet : Étude du groupe 3 seulement
- · Comité sur les mécanismes de recours et d'appel
- · Comité sur le centre administratif de Montréal
- · Comité sur l'agrandissement du siège social de la Commission
- · Comité sur la révision du programme Pour une maternité sans danger et de son financement
- Comité sur l'analyse de l'hypothèse de la privatisation de l'indemnisation des 14 premiers jours
- Comité sur les normes et barèmes de l'aide personnelle à domicile
- · Comité sur la déjudiciarisation du régime de santé et de sécurité du travail
- · Comité sur les préoccupations relatives à la postréadaptation
- Comité sur le projet gouvernemental d'allégement réglementaire
- · Comité sur la révision administrative
- · Comité sur l'éthique et la déontologie des administrateurs de la Commission
- · Comité sur la location de personnel

18. Nombre d'enquêtes réalisées

Nombre d'enquêtes en prévention-inspection en 2002 - 2003 selon le secteur d'activité économique

Secteurs	2002	2003
	12	12
Bâtiment et travaux publics	13	12
Industrie chimique	0	0
Forêt et scieries	5	12
Mines, carrières et puits de pétrole	1	2
Fabrication de produits en métal	1	3
Industrie du bois (sans scierie)	2	4
Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	2	2
Fabrication d'équipement de transport	1	0
Première transformation des métaux	2	2
Fabrication de produits minéraux non métalliques	1	2
Administration publique	3	4
Industrie des aliments et boissons	3	2
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	2	0
Industrie du papier et activités diverses	4	2
Transport et entreposage	2	2
Commerce	10	7
Industrie du cuir	0	0
Fabrication de machines (sauf électriques)	0	2
Industrie du tabac	0	0
Industrie textile	1	1
Autres services commerciaux et personnels	4	5
Communications, transport d'énergie et autres services publics	4	3
Imprimerie, édition et activités annexes	1	0
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	1	0
Fabrication de produits électriques	1	0
Agriculture	6	5
Bonneterie et habillement	0	0
Enseignement et services annexes	2	0
Finances, assurances et affaires immobilières	0	0
Services médicaux et sociaux	0	0
Chasse et pêche	0	1
Industries manufacturières diverses	1	1
Dossiers non codés	0	2
Dobbers Hoff Codes		
Total	73	76

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

19. Nombre et nature des mesures correctrices imposées

Nombre de mesures prises en 2002 – 2003 selon le type de mesure

Types de mesure	2002	2003
Dérogations signalées	30 450	36 258
Arrêts de machines, fermetures des lieux, scellés apposés	1 180	2 015
Poursuites intentées	1 768	1 889

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

20. Valeur des amendes perçues

Revenus d'amendes en prévention-inspection en 2002 – 2003

	2002	2003
D 1/ 1	1 220 197 ¢	1 004 20 1 ft
Revenus d'amendes	1 220 187 \$	1 804 321 \$

Source : Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

21. Montant des cotisations versées à la CSST

Dossiers d'employeurs et cotisations

Année 2003

Cotisations1(\$)

1 751 100 483

Dossiers d'employeurs

182 013*

Cotisation moyenne par employeur (\$)

9 620,74

1. Cotisations comptabilisées au 31 décembre 2003 en regard de l'année de tarification 2003 seulement. Ces cotisations ne comprennent pas les montants inscrits comme revenus en 2003 à titre d'arrérages et d'ajustements afférents à des années antérieures à 2003.

En tenant compte de ces arrérages et ajustements relatifs aux années antérieures, selon les états financiers du Fonds de la santé et de la sécurité du travail, les cotisations des employeurs totalisent 1 789,8 millions de dollars en 2003.

* Excluant les dossiers d'employeurs ne présentant que des protections personnelles.

Année 2004 (Prévision)

Cotisations¹ (\$)

2 007 500 000

Dossiers d'employeurs²

n.d.

Cotisation moyenne par employeur (\$)

n.d.

- 1. Prévision basée sur la tarification 2004.
- 2. Le nombre de dossiers d'employeurs sera connu en fin d'année seulement.

23. L'embauche de firmes de détectives

- (1) Montants dépensés pour l'embauche de firmes de détectives.
- (2) Liste des agences
- (3) Nature des interventions
- (4) Technologies utilisées
- (5) Résultats obtenus

Situation

Au cours de l'année 2003, la CSST a fait des enquêtes auprès de 520 travailleurs accidentés.

L'enquête est une intervention exceptionnelle, si on compare le nombre d'enquêtes effectuées par rapport à l'ensemble des dossiers. Ratio (enquêtes/dossiers) 2003 : 0,13 % des 388 840 dossiers.

L'enquête est faite seulement s'il existe un doute sérieux à l'effet que le travailleur ne reçoit pas la prestation qu'il devrait recevoir en vertu des lois administrées par la CSST. Dans 47 % des enquêtes, les conclusions de l'enquête confirment les doutes.

Recours à la filature

La CSST a recours à des firmes privées d'enquête pour effectuer de la filature et/ou de la surveillance vidéo. (3) Elle utilise ce moyen principalement lorsqu'elle a des motifs raisonnables et sérieux à l'effet que le travailleur ou la travailleuse accidenté(e):

- occupe de façon régulière un emploi rémunérateur pendant qu'il reçoit des prestations ;
- a des capacités supérieures à ce qu'il prétend;
- a des activités qui peuvent nuire à sa guérison et à son retour en emploi.

La mesure de surveillance doit donc apparaître nécessaire à la vérification d'un comportement.

Utilisation de la surveillance vidéo

La surveillance vidéo est **une mesure d'exception** utilisée uniquement dans le traitement de dossiers douteux.

La CSST s'assure que l'enquêteur respecte les balises dictées par les tribunaux. L'enquêteur se doit en tout temps de respecter l'intimité de l'individu. Il utilise des moyens raisonnables au cours de son enquête. Cette enquête doit être menée de la manière la moins intrusive possible et dans le respect de la dignité de la personne.

Enfin, la Commission exige que toute information obtenue par une firme d'enquête dans le cadre d'un mandat demeure confidentielle.

Le travailleur ayant droit à une défense pleine et entière, peut visionner et commenter la (4) <u>bande vidéo</u> avant qu'une décision soit rendue à partir des éléments de preuve qu'elle contient.

Chiffres

En 2003, sur 520 dossiers d'enquête, la CSST a mandaté des firmes privées pour 353 contrats totalisant (1) 1 173 814 \$ pour un coût moyen de 3 325 \$ par contrat. De ce nombre de filatures, les firmes ont utilisé la surveillance vidéo dans 72 % des cas.

(5) On estime que la CSST a économisé en 2003 une somme de 10 641 354 \$ en indemnités de remplacement de revenu, en frais d'assistance médicale et de réadaptation.

Il est à noter que le nombre d'enquêtes (520 en 2003) a diminué de 20 % (646 en 2002).

Toutefois, le nombre d'enquêtes confiées à l'externe (353 en 2003) a **augmenté de 5**% par rapport à l'année dernière (335 en 2002) et aussi pour le coût (1 173 814 \$ en 2003 par rapport à 910 788 \$ en 2002) correspondant à une **augmentation de 29** %.

Commentaire

Il importe de rappeler que la position de la CSST est conforme aux différents jugements rendus par les Tribunaux administratifs et supérieurs dans ce domaine au cours des dernières années, notamment dans les dossiers Noëlla Duguay, Bridgestone et Gilbert Raymond Eppelé.

(2) Liste des firmes ayant effectué des enquêtes et filatures vidéo pour la CSST en 2003

Agence de détectives Morel inc.

Agence d'investigation et de sécurité Objectif

Avant garde sécurité inc.

BCS investigation inc.

Chartrand Laframboise inc. (Mégaprobe))

Consultants Lupien Rouleau inc. (Filature Expert investigation)

Donald Mc Cleery et ass. (1990) inc.

Entreprises Keyfacts Canada inc.

Filature Quali-T (Gestin Pergebec inc.)

Garda du Canada (Le Groupe de sécurité Garda inc.)

Investigation DL inc.

Investigation Nadeau, Lafrance inc.

MCDP inc. (Michel Corneau détective privé inc.)

Sécurité et Enquête Saguenay S.E.S.

Sécurité Kolossal inc.

24. Nombre de dossiers transmis en révision

Demandes de révision inscrites et traitées par la Direction de la révision administrative (DRA) (2001-2003)

	2003	2002	2001
Nombre de demandes inscrites	44 474	41 623	38 929
Nombre de demandes des travailleurs	23 762	22 755	22 124
Nombre de demandes des employeurs	20 646	18 805	16 728
Nombre de demandes autres ¹	66	63	77
Nombre de demandes terminées	47 296	38 708	43 159
Demandes des travailleurs:	25 621	21 476	23 562
Demandes des employeurs:	21 616	17 165	19 508
Autres ¹	59	67	89

^{1.} Demandes faites par une partie autre qu'un travailleur ou un employeur (par exemple, la succession d'un travailleur décédé).

25. Nombre de dossiers en révision par région et délai moyen de traitement

Par direction régionale, nombre de demandes terminées et délai moyen de traitement en révision administrative au 31 décembre des 3 dernières années

Directions régionales	2003		2002		2001	
	Nombre de demandes terminées	Délai moyen de traitement (jours)	Nombre de demandes terminées	Délai moyen de traitement (jours)	Nombre de demandes terminées	Délai moyen de traitement (jours)
Abitibi-Témiscamingue	1 237	160,1	900	125,0	1 257	192,4
Bas St-Laurent	1 205	118,2	1 139	140,3	1 088	211,4
Chaudière-Appalaches	3 474	126,2	2 688	157,6	3 719	212,9
Côte-Nord	788	153,1	870	176,8	866	274,9
Estrie Gaspésie lles-de-la- Madeleine	2 191	143,7	1 718	122,3	1 773	177,9
	667	111,7	619	127,5	747	134,3
lle de Montréal 1	2 379	97,9	2 378	127,5	2 100	158,1
lle de Montréal 2	2 194	135,8	1 474	127,1	1 579	168,8
lle de Montréal 3	3 446	135,8	2 596	130,1	2 653	177,1
lle de Montréal 4	2 126	133,5	1 916	147,6	2 202	178,2
Lanaudière	3 399	142,5	2 195	136,2	2 795	155,0
Laurentides	3 577	130,6	2 995	129,9	3 711	182,3
Laval	2 218	120,2	1 901	117,2	2 227	154,6
Longueuil Mauricie-Centre-du- Québec	3 349	125,9	2 893	126,5	2 734	171,4
	2 907	136,3	2 312	110,5	2 439	132,8
Outaouais	1 372	159,5	1 033	154,8	964	157,2
Québec	4 109	125,5	3 089	136,8	3 641	179,0
Saguenay Lac St-Jean	1 579	158,9	1 616	147,9	1 451	215,5
St-Jean-sur-Richelieu	1 634	119,7	1 238	106,4	1 382	190,4
Valleyfield	1 830	147,9	1 230	134,1	1 450	179,4
Yamaska Opérations centralisées LAT	1 566	116,8	1 826	103,5	2 236	238,6
	49	96,9	82	110,6	145	97,4
Total	47 296	132,1	38 708	131,7	43 159	181,0

26. Études concernant l'abolition de la révision administrative

Aucune étude ou analyse n'a été produite relativement à l'abolition du processus de révision administrative.

27. Application du programme pour une maternité sans danger

Programme pour une maternité sans danger

Nombre de demandes selon la décision d'admissibilité¹, et nombre de demandes inscrites en révision administrative pour les années 1999 à 2003

Nombre de demandes	1999	2000	2001	2002	2003
Demandes acceptées	21 305	22 130	23 624	23 800	25 205
Demandes refusées	1 294	1 295	1 314	1 317	1 341
Demandes à l'étude	63	69	65	58	97
Total	22 662	23 494	25 003	25 175	26 643
Demandes inscrites en révision administrative	187	205	272	237	255

Débours pour les années 1999 à 2003

Débours	1999	2000	2001	2002	2003
Débours du programme pour l'année (en millions de dollars) ²	103,0 M\$	108,6 M\$	128,0 M\$	138,8 M\$	158,1 M\$

Source : CSST - Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information

¹ Données en date du 1^{er} mars de l'année suivante.

² Selon les états financiers de chacune des années.

28. Études sur la possibilité de modifier le taux de l'indemnité de remplacement du revenu

La CSST n'a pas réalisé d'étude, analyse, recherche, scénario ou projections sur le sujet.

29. Études concernant l'extension des mesures de santé et sécurité au travail ou la création d'un régime pour les étudiants et les chercheurs oeuvrant dans les laboratoires universitaires

La CSST n'a pas réalisé d'étude, analyse, recherche, scénario ou projections sur le sujet.

30. Études concernant les mesures de prévention et de protection à l'égard des jeunes travailleurs

Études concernant les mesures de prévention et de protection à l'égard des jeunes travailleurs

Dossier Jeunesse

La Commission n'a pas, à ce propos, d'analyse ou de recherche à proprement parler. Elle s'est toutefois donnée un plan d'action en ce domaine. En effet, les statistiques nous confirment que les jeunes travailleurs de **24 ans et moins** représentent une clientèle à risque. Toute proportion gardée, les jeunes ont plus d'accidents que les travailleurs plus âgés et c'est surtout dans les six premiers mois de travail qu'ils se blessent. En 2003, la CSST a reconnu 21 777 (59 décès de 1999 à 2003), accidents du travail, 386 cas de maladies professionnelles et 9 décès chez les jeunes travailleurs.

Les actions de la CSST dans ce contexte

Pour corriger la situation, le comité de direction a adopté le Plan d'action jeunesse à sa séance du 17 avril 2001. Ce plan triennal a également reçu un accueil favorable de la part des membres du conseil d'administration. La stratégie retenue comporte trois volets :

- L'ÉDUCATION, pour assurer le développement d'une culture de prévention avant l'accès au marché du travail, avec, comme fer de lance, le *Défi prévention jeunesse*. Ce programme qui en est à sa sixième année d'existence cible les élèves de la maternelle à la fin du secondaire incluant ceux des services de garde et de la formation professionnelle. Au cours de l'année scolaire 2003-2004, plus de 90 000 jeunes participeront à des activités de prévention, dans le cadre de quelque 410 projets qui se sont partagés une aide financière de plus de 109 000 \$. Le partenariat de la CSST avec Opération Enfant Soleil permet, par le biais de capsules vidéo réalisées dans certaines écoles participantes, de sensibiliser un large public à l'importance de l'éducation à la prévention, lors du téléthon.
- LA FORMATION, pour assurer le développement de compétences intégrées dans les programmes et les pratiques d'enseignement, tant au niveau professionnel et technique qu'au niveau universitaire. Soulignons le partenariat entre la CSST et le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Les deux organismes sont chargés de l'organisation du 2º Séminaire international sur l'enseignement de la santé et de la sécurité du travail qui s'est tenu à Québec en octobre 2003. Au niveau des pratiques d'enseignement, plusieurs interventions sont en cours dans des centres de formation professionnelle, selon une approche de soutien adaptée à ce milieu. Enfin, pour valoriser les compétences en SST, la Commission est partenaire de *Compétences Québec* (Secrétariat des Olympiades de la formation professionnelle et technique). Nous avons créé un concours en SST : d'abord expérimenté pour les métiers de la construction, le concours a été étendu aux secteurs de l'entretien d'équipements motorisés, de la fabrication mécanique, de la construction, bois et matériaux connexes et habillement, lors des Olympiades de 2004.

• L'INTÉGRATION AU TRAVAIL, pour assurer la protection des jeunes travailleurs, par une sensibilisation accrue à l'importance de la prévention et de la formation en SST. Parmi les moyens privilégiés, mentionnons la réalisation d'une trousse d'information destinée aux employeurs et la mise sur pied des escouades jeunesse, qui ont rejoint au cours de sa première année d'activité, soit en 2002, près de 1000 jeunes dans leur milieu de travail ; le projet a été reconduit pour l'été 2003 et l'Escouade a rencontré près de 2500 jeunes travailleurs, principalement dans le secteur commerce. Par ailleurs, en 2004, elle prévoit rejoindre environ 4000 jeunes travailleurs de 24 ans et moins, et ce, dans sept régions. En plus des employeurs et des travailleurs, la Commission veut porter le message de la prévention chez les jeunes dans la population. C'était la portée visée par le 2^e forum public de l'Association canadienne des commissions des accidents du travail, dont la CSST a été l'hôte, en octobre 2003.

La mise en œuvre du plan se fait en concertation avec les partenaires en SST et avec les associations patronales et syndicales. Pour atteindre ses objectifs, la CSST s'associe déjà, entre autres, à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et au Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec (CÉMEQ), à Prévention Expert conseil et à la Fondation de l'Entrepreneurship.

31. État des fonds de la CSST

FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
(A) VALEUR DES PLACEMENTS AUX ÉTATS FINANCIERS (Dépôt à participation à une valeur axée sur la valeur marchande) *	7,8	8,1	8,3
(B) VALEUR MARCHANDE (Selon CDP)	7,2	6,7	8,0
(B)-(A) SOLDE NON AMORTI DE LA DIFFÉRENCE ENTRE LA VALEUR MARCHANDE ET LE COÛT AINSI QUE DES GAINS ET PERTES RÉALISÉS SUR PLACEMENTS	-0,6	-1,4	-0, 3

^{*} La CSST amortit graduellement aux états financiers du Fonds de la santé et de la sécurité du travail les gains et pertes réalisés et non réalisés sur les placements.

La méthode d'amortissement est linéaire sur 5 ans et est conforme aux principes comptables généralement reconnus dans le domaine de l'assurance et des régimes de retraite.

32. Prévisions actuarielles du régime de santé et de sécurité du travail

Prévisions actuarielles du régime de santé et de sécurité du travail

Les engagements du Fonds de la santé et de la sécurité (le Fonds) à l'égard des victimes de lésions professionnelles et du programme *Pour une maternité sans danger* sont de 9,0 milliards au 31 décembre 2003.

Ils sont inscrits comme passif actuariel au bilan du Fonds à cette date.

33. Ententes entre la CSST et les autres ministères

Ententes entre la CSST, les ministères et les organismes

Ententes entre la CSST, les ministères et les org		
TITRE	RÉFÉRENCE LÉGALE	DATE DE SIGNATURE
Entente CSST – CCQ	Loi sur l'accès	1997-02-13
Relative à l'échange d'avis d'ouverture de chantiers	Art. 123.4	
Lettre d'Entente CSST – CCQ		1997-02-13
Concernant le registre informatisé des chantiers de la CCQ		
Lettre d'Entente CSST – CCQ		1997-03-13
Relative à l'appariement des renseignements échangés		
Entente CSST – CCQ	LSST, Art.	1997-04-03
Relative à la désignation de la CCQ aux fins de reconnaître des	170	
équivalences quant à des cours et quant à la formation acquise en SST		
par certains travailleurs ontariens de la construction (1997) désirant		
œuvrer au Québec		1000.06.16
Entente CSST – CCQ	LSST, Art.	1999-06-16
Relative à la désignation de la CCQ aux fins de reconnaître des	170	
équivalences quant à des cours et de la formation acquise dans le		
domaine de SST par certains travailleurs de la construction de Terre- Neuve et du Labrador (1999)		
Entente CSST – CCQ	LSST, Art.	1993-10-05
Relative à la gestion du processus de certification des boutefeux	170	
Protocole de collaboration CSST - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité		2001-03-26
sociale		2001 00 20
Conformément à la Lettre d'entente de partenariat relative à		
l'harmonisation des produits et services de réinsertion professionnelle		
Entente CSST – SQDM	LATMP, Art.	1995-04-05
Relative à l'acceptation de certains stagiaires à titre de travailleurs pour les programmes ALFEPAC, PAI et Programme Jeunes Volontaires	16	
Entente CSST – MFQ	LSSS Art. 166	1993-04-02
Relative à des mécanismes de concertation et de collaboration en matière de santé et sécurité du travail		
Lettre de mise sur pied du groupe de travail CSST – Comité paritaire – secteur forestier	LSST Art. 170	1993-09-20
Relative à la mise sur pied d'un groupe de travail pour la production de guide de prévention dans le secteur forestier		
Protocole d'entente CSST – IRSST		1990-11-02
Relatif à la fourniture par la Direction des laboratoires de l'Institut de		
services à certains intervenants reconnus en vertu de la LSST		
Lettre d'Entente CSST – IRSST		1990-10-09
Relative à la participation des deux organismes à la base de données		
ISST (information en santé et sécurité du travail)	T -: 1/2 2	1000 01 00
Entente CSST – RRQ	Loi sur l'accès Art. 68, 68.1	1999-01-08
Relative à un échange d'informations	111.00,00.1	2000 12 20
Protocole de collaboration CSST/Curateur public du Québec		2000-12-20
Relative aux communications entre les deux organismes	T.:. 1/	1004 11 10
Entente administrative (Imputation) CSST – RRQ	Loi sur l'accès	1994-11-10
Relative à un échange de renseignements	Art. 67, 69	1000
Entente administrative CSST – Ministère de l'Environnement et de la faune	Loi sur l'accès	1998
Relative à l'échange de certains renseignements		
Entente CSST – Ministère de la Sécurité publique	LSST Art.	Proposée
Relative à la fourniture de services professionnels par le laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	170	

Entente CSST – Sa Majesté la Reine du Chef du Canada	LATMP Art.	1989-11-16
Relative à reconnaître les agents de l'État à bénéficier des avantages, des droits, des conditions et obligations prévus par la Loi du Québec par l'intermédiaire de la Commission	17	
Entente CSST – Ministre délégué aux affaires intergouvernementales canadiennes – Ministre des Consommateurs et des Sociétés sur le Simdut	LSST Art. 62	1991-08-21
Fixe les responsabilités respectives Canada-Québec relatives au Simdut, les modalités et les coûts de fonctionnement		
Entente CSST – La Commission des lésions professionnelles	Loi sur l'accès	1999-04-19
Relative à l'Accès sans frais, par lien électronique, à des renseignements de la CSST sur les dossiers contestés dont la CLP est saisie	LSST Art. 170	
Entente CSST – Ministre de l'Emploi	LSST Art.	1994-05-04
Relative à déterminer les responsabilités des deux organismes en vertu du chapitre VI de la LATMP, les conditions et les modalités de remboursements, du BEM et du Comité spécial des présidents des comités des maladies professionnelles pulmonaires	170 LATMP Art. 216	
Entente CSST – Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle	LSST Art. 170	1993
Relative aux fins de considérer toute personne qui exécute un stage d'évaluation en entreprise dans le cadre du programme «Reconnaissance des compétences professionnelles» comme un travailleur à l'emploi du Ministre		
Entente CSST – Ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle	LATMP, Art. 144	1992-10-30
Définit les modalités par lesquelles la Commission remet au Ministre le montant déduit des indemnités payables à un bénéficiaire en vertu de la LATMP ou le montant déduit des rentes hebdomadaires ou mensuelles versées à une victime en vertu de la LAT		
Modification à l'Entente CSST – Ministre de la Sécurité du revenu du 30 décembre 1992	LATMP, Art. 144	1995-12-04
Adapter la nouvelle terminologie à la suite de modifications législatives		
Entente CSST – Le Ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle	Loi sur l'accès Art. 68.1	1992-09-03
Relative à l'échange de renseignements en vertu de l'article 68.1 de la <i>Loi</i> sur l'accès		
Entente CSST – SAAQ Relative à l'application de certaines dispositions législatives dans les cas où un organisme verse déjà une indemnité de remplacement de revenu	LATMP, Art. 449	1992-03-04
Lettre d'Entente CSST – SAAQ	LATMP, Art.	1992-03-04
Relative aux modalités d'implantation de l'Entente CSST – SAAQ	449	100-
Modification à l'Entente CSST – SAAQ	LATMP, Art.	1995-04-11
Adapter la nouvelle terminologie à la suite de modifications législatives Entente CSST – SAAQ		1005 10 00
Relative à l'échange de renseignements en vertu des articles 68 et 68.1 de la Loi sur l'Accès	Loi sur l'accès Art. 68, 68.1	1995-12-20
Entente CSST/Office Québec – Amérique pour la jeunesse	LATMP, Art.	2001-05-18
Relative à l'application de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles à certaines stagiaires de l'Office	16	

Future CCCT Personnes humaines Conada		1994-06-21
Entente CSST – Ressources humaines Canada		1994-00-21
Relative à un cadre d'intervention commun afin que les employeurs et les travailleurs du Québec reçoivent les services auxquels ils ont droit,		
selon que les travailleurs d'une entreprise relevant de la compétence du		
Québec travaillent dans des lieux qui sont sous le contrôle d'une		
entreprise de juridiction fédérale ou, que des travailleurs d'une		
entreprise de juridiction fédérale travaillent dans des lieux sous le		
contrôle d'une entreprise relevant de la compétence du Québec.		
CSST - Ministère du Développement des ressources humaines et la Commission		
de l'assurance emploi du Canada - DRHC		
Entente-type CSST – MSSS	LATMP Art.	1996-05-16
Relative aux soins et aux traitements fournis par les établissements du	195 et 198.1	1770 00 10
réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre de la LATMP		
Entente CSST – MSSS	LSST, Art. 16	2000
Relative à l'indemnisation des travailleurs oeuvrant dans le programme		
gouvernemental «Chèque emploi-service»		
Entente CSST - MSSS	LSST, Art.	
Relative aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la	170	1990-06-18
LSST		
Contrat-type CSST – Centres hospitaliers	LSST, Art.	1991-07-03
Relatif aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la	107.2	
LSST	Décret 948-91	
Lettre d'Entente CSST – MSSS	Contrat type	
Relative à l'application de l'approbation par la Commission du plan	Art. 6.01	
d'organisation des centres hospitaliers où existe un département de		
santé communautaire	D: 1 2246	1981-08-05
Accord CSST – RAMQ	Décret 3246-	1981-08-03
Relative à l'administration par la RAMQ, pour le compte de la CSST, du	81	
programme de traitement et de paiement de demandes de paiement Modalités administratives CSST – RAMQ	LSST	1984-04-05
Relatives aux programmes de santé au travail afférents aux	Art. 247	1704 04 05
professionnels de la santé visés par le chapitre VIII de la LSST		
Entente CSST – RAMQ	Décret 751-87	1986-11-19
Relative à l'échange de certains renseignements	LATMP, Art.	
remarks a recruinge as cerumin remorphisments	42	
	Loi sur l'accès	
	Art. 68 à 70	
Protocole d'entente CSST – MSSS	LSST, Art.	1994-08-03
Concernant la communication de renseignements contenus dans la	127.8 et 167.9	
banque de données ministérielles en matière de santé au travail (SMEST)		
Entente CSST-MEQ	LSST, Art.	1986-01-29
Relative à la création d'un comité permanent pour favoriser l'intégration	167.13 et	
de la santé et de la sécurité du travail dans la formation	167.14	

34. Comités interministériels

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'Étude des crédits